

Le mot du Maire

C'est la rentrée !

L'atmosphère des vacances commence à s'estomper laissant pour beaucoup de bons souvenirs, qu'ils aimeront échanger avec leurs camarades. On s'active dans les supermarchés, pour que rien ne manque à l'étalage, tant la liste d'objets aussi divers que curieux est longue. Je me souviens de ce moment particulier rempli d'émotions, ou odeurs du neuf qui se mélangeaient avec celles du plumier de l'année passée. Oui, à cette époque, la préparation des affaires d'école, était avant tout de faire l'inventaire de ce qui était réutilisable et quelquefois mon vieux crayon, qui ne faisait que quelques centimètres, devait être utilisé en priorité avant le nouveau. Les moyens financiers étaient réduits à leur strict minimum car il n'y avait pas de subvention d'équipement scolaire et me concernant, nous étions nombreux.

Parlons-en de cette subvention. C'est une très bonne chose quand elle est bien utilisée. Sans vouloir m'immiscer dans les affaires familiales et personnelles, j'entends quelquefois dire que cet argent ne va pas là où il devrait aller, c'est-à-dire pour l'équipement scolaire des enfants. Cela est sans doute vrai, mais ce n'est de loin pas une généralité, car les exigences des professeurs d'école de nos jours amènent les parents à ces dépenses quasi obligatoires. Et si même les professeurs ont raison sur le point de vue de l'obligation d'avoir un équipement de même niveau pour chaque élève, quels que soient ses moyens, je ne partage pas totalement l'exigence du tout neuf. En effet, je ne pense pas que les crayons de couleur soient totalement consommés en une année d'autant plus qu'ils sont individuellement remplaçables. Étions-nous des tares en réutilisant du matériel qui pouvait l'être ? Étions-nous moins bons élèves avec un crayon raccourci par l'usage trop fréquent du taille-crayon ?... Je ne le pense pas, et je suis convaincu qu'il y a là, un axe d'économie s'inscrivant complètement dans le développement durable. Je sais bien que les enfants veulent avoir du tout neuf, sinon, le copain fera des remarques vexantes. Nous aurions été pareils à leur place, mais une bonne explication pourrait changer le regard critique que portent quelquefois les enfants entre eux et c'est le rôle de tous.

Venons-en aux rythmes scolaires. Après consultation du corps enseignant, des parents d'élèves, des ATSEM et de l'inspection académique, j'ai décidé de réduire à quatre jours le temps scolaire hebdomadaire. Pourquoi ? Au-Delà, des opinions et des arrangements personnels de chacun, ma préoccupation, était avant tout la qualité de vie de l'écolier. En effet, selon mes constatations et retours d'expériences des enseignants comme des parents, il était évident de devoir revenir à un rythme scolaire plus équilibré et mieux réparti dans le temps. Rappelons-nous que les écoliers français sont de ceux qui passent le moins de temps à l'école. Certes, mais une cadence de cinq jours consécutifs n'a pas donné des résultats probants dans l'augmentation du niveau scolaire général. On nous annonce souvent à la télévision dont les petits Français régressent dans leur niveau scolaire. Sont-ils pour autant de mauvais élèves ?... je ne le crois pas. Le phénomène de repli que nous constatons depuis des années n'est pas dû qu'au rythme scolaire, mais l'accumulation de petits défauts de toute nature, dont je ne me risquerais pas de donner des leçons à ceux qui en portent la responsabilité. Comme vous, je suis bien sûr triste de constater cette régression du niveau scolaire de nos enfants, c'est pour cela que j'ai voulu contribuer à mon niveau, à l'amélioration de la qualité de vie des écoliers, en réduisant la semaine scolaire à quatre jours, n'en déplaise à ceux qui y sont opposés.

Comme je le fais depuis des années, j'ai visité la classe des CM2 et j'ai été particulièrement séduit par la vivacité des élèves de part leur questionnement plus que pertinent. Le professeur d'école en charge de l'enseignement me confirmait l'excellent niveau des élèves de cette promotion. C'est plutôt rassurant, de voir ces jeunes avec une ouverture d'esprit et une facilité de dialogue prometteuse. Je leur rends visite, car j'estime que la transition de l'école primaire au collège mérite de notre part à tous une attention particulière au regard du changement radical de la vie scolaire. Je me sens tout à fait dans mon rôle d'informateur et de préventionniste face à la nouvelle aventure de collégien. Un petit souvenir vient compléter le bagage pour que chacun d'eux se souvienne qu'il fût un jour élève à l'école d'Andlau. Je leur souhaite de tout mon cœur, qu'ils puissent poursuivre leur éducation dans les meilleures conditions sans tomber dans les pièges que quelques mécréants sans scrupules leur tendent.

À tous ces jeunes, quelle que soit leur formation envisagée, je leur souhaite une excellente année et pour certains, la réussite à leurs examens de fin d'année. Bonne chance !

Fabien BONNET, Maire

Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 24 août 2017

Sur convocation légale en date du 17/08/2017

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 15 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés : M. François MORITZ qui donne procuration à M. le Maire ;
M. Pierre KIEFFER qui donne procuration à M. Thierry FRANTZ ;
M. Matthieu SCHLOSSER qui donne procuration à Mme Sabine WINE.

Absent non excusé : M. Guy WACH

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la réunion du 08 juin 2017
- 2) Avenant au marché maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire MP conseil
- 3) Décision Modificative n°01/2017
- 4) Examen de l'avant-projet du maître d'œuvre URBAMI-Consult pour l'opération « réaménagement du carrefour rue st André »
- 5) Offre pour la maîtrise d'œuvre du projet « aménagement de la rue saint André du carrefour rue des violettes au carrefour de la RD 253 »
- 6) Offre pour la maîtrise d'œuvre du projet « aménagement d'une chicane et d'un trottoir entre l'église et l'entrée d'agglomération RD 253 »
- 7) Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération RD253
- 8) Travaux de création de WC Public à la Chapelle Saint-André
- 9) Dissolution de l'AFUA « Froehen » : rétrocession de réseaux et voirie- acceptation de l'actif et du passif
- 10) Renouvellement de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
- 11) Demande de subvention de l'association « Les Secouristes de la Croix Blanche »
- 12) Révision du prix de location du hall des sports applicable au 1^{er} janvier 2018
- 13) Autorisation cadre pour l'emploi d'un agent intérimaire
- 14) Lotissement Haselmatt- Nomination de la nouvelle rue, de l'impasse et la numérotation des parcelles
- 15) Divers et communications

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 08 juin 2017 et désignation du secrétaire de séance

Sous proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 08.06.2017 est adopté à l'unanimité néanmoins un conseiller précise que selon lui le PV n'était pas assez détaillé par rapport aux discussions qu'il y a eu lors de la séance. Le Maire lui répond que les discussions ne sont pas toutes reproduites dans le détail et qu'il appartient au maire de résumer l'orientation de la décision du conseil. Ce point a déjà été développé à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point concernant l'achat de mobilier urbain, destiné à la pose de plans détaillés avec publicité. Le point ajouté sera examiné en point 15 et le point divers/communication sera le point 16.

Adopté à l'unanimité.

Point 2) Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) zone UE- construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire

Considérant la délibération du 09.07.2015 et celle du 08.06.2017 relatives au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) zone UE- construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à leur décision de reprendre les études de faisabilité du projet, l'entreprise MP CONSEIL a réajusté l'offre de base en fonction de la réalité actuelle et a proposé un premier avenant.

De ce fait, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot unique afin de démarrer l'étude.

Caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
Unique	MP CONSEIL	71 000	3 420	74 420	+4.82%
T.V.A. 20%		14 200	684	14 884	+4.82%
TOTAUX T.T.C.		85 200	4 104	89 304	+4.82%

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) zone UE- construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire, comme détaillé ci-dessus.

Dans un premier temps, des conseillers estiment que le prix de l'avenant est trop élevé. Le maire répond que l'augmentation de 4.82% sur le prix reste très correcte pour reprendre l'étude avec les nouvelles réunions avec la Communauté de Communes du Pays de Barr.

À la question de la participation du CAUE à notre projet, le Maire répond que le CAUE a donné dans un premier temps une réponse favorable quant à sa participation, mais n'a pas confirmé. Le maire relancera le CAUE.

À la question de savoir quels équipements ont été pris en compte pour cet avenant, le Maire répond que l'étude de faisabilité ne prend en compte que la création d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire et des annexes.

Que le détail de ce projet sera élaboré lors de la phase de programmation qui intervient après l'étude de faisabilité. Nous connaissons les équipements complémentaires que nous souhaitons inclure dans l'aménagement de la zone UE et qu'une étude de faisabilité n'apporte rien de plus. Par contre, dans la phase de programmation, nous aurons à définir et à nous positionner sur le contenu des équipements complémentaires.

Toutefois, des conseillers estiment qu'ils seraient plus judicieux, selon eux, de demander à MP CONSEIL de prendre en compte l'hypothèse de la création d'un city-stade, d'un terrain de tennis, d'un hall des sports, d'un terrain de pétanque, etc., dès l'étude de faisabilité. Le Maire estime que cette demande est paradoxale à ce niveau d'étude, et que cela ne présente aucun intérêt.

Sur insistance du conseil, le Maire propose de redéfinir l'objet de la commande à MP CONSEIL pour qu'il nous fasse un nouvel avenant à l'étude de faisabilité comprenant l'hypothèse de la création d'autres équipements (city stade, terrain de tennis, etc.) et de surseoir à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

SURSEOIR à la délibération,

DEMANDER un nouvel avenant à l'étude de faisabilité à MP CONSEIL, incluant l'ensemble des équipements susceptibles d'être créés dans la zone UE.

Point 3) Décision Modificative n°1/2017 pour le budget principal

Le Maire explique que suite à l'annonce officielle, fin juin, du montant exact du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) à savoir 6.959€, il convient de combler le compte 739223 de 3.959 €, utilisé pour solder cette dépense. Encore une ponction qui se rajoute.

	BP 2016	DM n°3	Reste sur BP 2016
C/022 dépenses imprévus	44.604€	-3.959€	40.645€
C/739223 FPIC	3.000€	+3.959€	6.959€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte la présente décision modificative n°1,

CONFIRME au Maire l'inscription sur BP 2017.

Point 4) Examen de l'avant-projet du maître d'œuvre URBAMI-Consult pour l'opération « réaménagement du carrefour rue st André »

Suite à la délibération du 08.06.2017 attribuant la maîtrise d'œuvre, du projet de réaménagement du carrefour st André, au cabinet URBAMI-Consult, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'avant-projet établi par le maître d'œuvre.

Il précise également que le projet sera financé sur le budget principal 2018 et que les 25.000 € prévus au budget de cette année seront alloués aux frais d'étude.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- Réaliser une chaussée et des trottoirs avec des matériaux garantissant leur pérennité ;
- Favoriser une circulation apaisée avec des vitesses réduites des véhicules des usagers et la sécurité des cheminements piétons ;
- Organiser les possibilités de stationnement ;
- Prévoir la signalétique réglementaire et d'information ;
- Mettre en place l'éclairage public
- Mettre en place un réseau eaux usées en attente pour le futur WC public

Le coût prévisionnel du projet estimé par le cabinet URBAMI-Consult se décompose de cette manière :

PARTIE CONSEIL DEPARTEMENTAL

LOT 1 :

Voirie :

13 850,79 €

TOTAL 1 € HT 13 850,79 €

PARTIE COMMUNALE

LOT 1 :

Voirie:	72 463,40 €
Parkings :	36 224,48 €

LOT 2 :

Eclairage public :	21 059,96 €
--------------------	-------------

129 747,84 €

TOTAL 2 € HT

TOTAL général € HT 143 598,63 €TVA

20,00 % 28 719,73 €

TOTAL € TTC 172 318,36 €

Etabli suivant les conditions économiques du mois de février 2017.

Ce dernier propose également de porter un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui selon son estimation, pourrait supporter le projet à hauteur de 80% du coût total du financement.

A la question de savoir si les cyclistes pourront emprunter le trottoir comme cela se fait dans d'autres communes, le Maire répond que non car la largeur du trottoir ne le permet pas et qu'un trottoir c'est pour les piétons. Le code de la route désigne le vélo comme un véhicule circulant sur la chaussée principale ou sur des voies aménagées à cet effet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ADOPTE, l'avant-projet pour le réaménagement du carrefour St-André,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2018,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point 5) Offre pour la maîtrise d'œuvre du projet « aménagement de la rue saint André du carrefour rue des violettes au carrefour de la RD 253 »

Le Maire expose au Conseil Municipal l'offre du cabinet URBAMI-Consult quant à la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du tronçon de la rue Saint André qui s'étend de la rue des Violettes à la rue du Mal Foch. Il précise également que le projet sera financé sur le budget principal 2018.

L'offre de prix se décompose de la manière suivante :

- Etudes de Projet : 2 000.00 € HT

Soit la réalisation d'un tracé en plan ainsi que l'estimation détaillée du coût des travaux.

- Dossier de consultation des entreprises : 500.00 €HT

Soit la réalisation de l'avis d'annonce à la concurrence, le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le devis quantitatif détaillé et les plans. A l'issue de l'appel d'offre, je contrôle les offres (montant, pièces administratives, ...) et établi un classement en fonction des critères du règlement de la consultation.

- Suivi des travaux : 2 000.00 € HT

Soit la programmation des réunions de chantier, le suivi du chantier à raison d'une fois par semaine, l'établissement de compte rendu à l'issue de chaque réunion, le suivi de l'avancement des travaux et de leurs conformité avec le cahier des charges.

- Assistance aux opérations de réception : 500.00 € HT

Soit l'assistance à la réception des travaux, et si nécessaires au suivi et validation des travaux de reprise.

Soit pour un montant de 5 000.00 € HT soit 6 000 € TTC avec une TVA de 20.00%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte, la proposition d'accorder la maîtrise d'œuvre à URBAMI-Consult pour « l'aménagement de la rue saint André du carrefour rue des violettes au carrefour de la RD 253 »,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point 6) Offre pour la maîtrise d'œuvre du projet « aménagement d'un rétrécissement de voie avec sens prioritaire au niveau de l'oratoire route d'Itterswiller à l'entrée Sud-est de l'agglomération RD 253»

Suite à la proposition de l'unité de Barr du Conseil Départemental du Bas-Rhin, de faire un rétrécissement de la chaussée afin de ralentir la vitesse et de sécuriser le cheminement des piétons, le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le cabinet URBAMI-Consult quant à la maîtrise d'œuvre de ce projet d'aménagement.

L'offre de prix se décompose de la manière suivante :

- Etudes de Projet : 1 000.00 € HT

Soit la réalisation d'un tracé en plan ainsi que l'estimation détaillée du coût des travaux.

- Dossier de consultation des entreprises : 500.00 € HT

Soit la réalisation de l'avis d'annonce à la concurrence, le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le devis quantitatif détaillé et les plans. A l'issue de l'appel d'offre, je contrôle les offres (montant, pièces administratives, ...) et établi un classement en fonction des critères du règlement de la consultation.

- Suivi des travaux : 1 500.00 € HT

Soit la programmation des réunions de chantier, le suivi du chantier à raison d'une fois par semaine, l'établissement de compte rendu à l'issue de chaque réunion, le suivi de l'avancement des travaux et de leurs conformité avec le cahier des charges.

- Assistance aux opérations de réception : 500.00 € HT

Soit l'assistance à la réception des travaux, et si nécessaires au suivi et validation des travaux de reprise.

Soit pour un montant de 3 500.00 € HT soit 4 200 € TTC avec une TVA de 20.00%.

Un conseiller fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup d'accident à ce niveau-là et que le rétrécissement ne se justifie pas. Selon certains conseillers, le rétrécissement augmenterait la dangerosité notamment lors de période de verglas. Le maire répond qu'un rétrécissement se compose de trottoirs de part et d'autre, et qu'une glissière de sécurité est prévue.

Il précise également que la situation actuelle présente un vrai danger et que sa responsabilité pourrait mise en cause en cas d'accident.

A la question de savoir si un trottoir est prévu entre la chapelle St. André et l'entrée actuelle de la commune, le Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'un autre projet de cheminement prévu depuis des années pourra être mis en œuvre si nécessaire.

De plus, une réserve foncière est disponible à cet effet au niveau du lotissement.

Après délibération à 15 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, **REFUSE** la proposition d'accorder la maîtrise d'œuvre à URBAMI-Consult pour « l'aménagement d'un rétrécissement et d'un trottoir entre l'église et l'entrée d'agglomération RD 253 », **REFUSE** le projet dans sa globalité.

Point 7) Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération RD253

Le Maire explique que suite au projet d'aménagement de la voirie à l'entrée de l'agglomération au niveau de la RD253, il sera nécessaire de déplacer ledit panneau.

Il est demandé à ce que le panneau ne soit pas déplacé trop loin. Le panneau sera placé selon les règles de sécurité préconisées par le Conseil Départemental car il s'agit d'une route départementale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ADOPTE**, le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération RD253, **AUTORISE** le Maire à signer tous les arrêtés y afférents.

Point 8) Travaux de création de WC publics à la Chapelle Saint-André

Le Maire soumet la proposition de l'association des Amis de la Chapelle Saint-André, de créer des WC publics aux abords de l'église.

Il est précisé que les WC ne seront pas ouverts de manière permanente mais uniquement lors de manifestations et en période estivale. L'association prendra également en charge les raccordements des réseaux en eau potable et en assainissement. Le projet architectural sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **AUTORISE**, la création de WC Public à la Chapelle Saint-André, **AUTORISE** l'Association des Amis de la Chapelle Saint-André à se porter Maître d'œuvre du projet.

Point 9) Dissolution de l'AFUA « Froehen » : rétrocession de réseaux et voirie- acceptation de l'actif et du passif

Le Maire explique que suite à la dissolution de l'AFUA « Froehen » il est demandé à la commune d'Andlau de délibérer sur l'acceptation d'éventuelle rétrocession à la commune de réseaux et voirie appartenant à l'AFUA mais également de son passif et de son actif comme le prévoient les statuts à l'article 37. Le Maire rappelle que cette association ne pouvait être dissoute due à la perte des documents originaux par le chargé d'affaire et que de ce fait la commune continuait de gérer le reliquat dans sa comptabilité. Constatant l'inactivité de l'association en question, le tribunal d'instance de Sélestat a ordonné sa dissolution. Le solde financier avait été versé au profit du CCAS d'Andlau. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE, l'éventuelle rétrocession à la commune, de réseaux et voirie appartenant à l'AFUA, **AUTORISE** la rétrocession de son éventuel passif et actif, **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point 10) Renouvellement de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Le Maire rappelle que la commune d'Andlau avait déjà adhéré à la plateforme lors du conseil municipal du 20.02.2014 et qu'il s'agit là d'un renouvellement d'adhésion. Il rappelle également que les communes sont tenues de faire paraître leurs appels à concurrence au-delà de 90 000€ HT sur une plateforme dématérialisée.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Point 11) Demande de subvention de l'association « les Secouristes de la croix blanche »

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention de l'association « les Secouristes de la Croix Blanche » dans le cadre de l'achat d'un véhicule de type 4X4 Nissan pour leur permettre d'assurer au mieux leurs interventions sur le terrain.

D'autres partenaires institutionnels et locaux vont participer au financement du véhicule, qui s'élève à 14.000 euros.

Le Maire soumet la proposition de participation au financement à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal propose d'octroyer une subvention de 500 euros compte tenu du fait que l'association est souvent sollicitée par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « des Secouristes de la Croix Blanche » pour l'achat du véhicule d'occasion,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point 12) Révision du prix de location du hall des sports applicable à compter du 1^{er} janvier 2018

Suite à l'augmentation des demandes de locations du hall des sports ainsi qu'aux travaux entrepris pour l'amélioration de la salle, Le Maire soumet au conseil municipal la révision des prix de location du hall des sports comme suit :

Anciens tarifs : Personne public d'Andlau : 200€

Personne privée d'Andlau : 150€

Extérieure : 250 €

Nouveaux tarifs alignés sur ceux de la salle Arthus :

<u>Options de réservation</u>	<u>Public et Privés d'Andlau</u>	<u>Privés extérieurs et toutes autres entreprises extérieures</u>
<u>Salle principale</u>	120 €	398€
<u>Sono</u>	40€	Non loué
<u>Cuisine</u>	32€	100€
<u>Scène (montage compris)</u>	30€	80€
<u>Chaises et/ou bancs</u>	22€	70€
<u>Vaisselle</u>	20€	80€
<u>Tables</u>	22€	120€

Les associations d'Andlau pourront toujours louer la salle gratuitement en s'acquittant uniquement des charges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
DECIDE que les nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2018,
AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents.

Point 13) Autorisation cadre pour l'emploi d'un agent intérimaire

Le Maire explique qu'il est nécessaire de signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin dans le cas où il serait appelé à faire usage de ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,
AUTORISE le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
AUTORISE le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Point 14) Lotissement Haselmatt- Nomination de la nouvelle rue, de l'impasse et numérotation des parcelles

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait choisir les noms à donner à la rue du Haselmattenweg et à celle du nouveau lotissement. Les services administratifs demandent à ce que dans de tels cas, les dénominations soient simples et lisibles par tout public. Rien n'empêche de rappeler le nom du secteur en annexe sur la plaque de rue.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le Maire propose de dénommer la nouvelle rue dans le lotissement du « HASELMATT » comme suit :

Rue Edmond JAEGER

*Créateur et fabricant d'instruments de mesures
Horloger*

Il propose également de maintenir la numérotation des parcelles en l'état. Le Maire précise qu'il faut obtenir l'autorisation de la famille et qu'il se charge de faire la demande. Il invitera également la famille, au moment de l'inauguration de la rue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,

VALIDE le nom attribué à cette rue,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Point 15) Examen du devis pour l'achat de nouveaux mobiliers urbain : panneaux avec plan de la ville

Le Maire expose les projets des futurs plans de la ville que France-plan souhaite renouveler et qui sont installés au sein de la commune.

Le Maire propose de modifier le style du panneau pour le rendre plus attrayant et mieux l'intégrer dans le paysage urbain. La société prendra attache auprès des commerces, viticulteurs et artisans, pour l'insertion de leurs coordonnées de façon sobres, lisibles et repérables sur le plan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le devis de l'entreprise France-plan Publicité pour un montant de 2.865€ HT

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget Principal 2017

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents

Point 16) Divers et communication

16.1) Arrêté du préfet

Le Maire relate le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin sollicitant le Conseil Municipal pour donner son avis par rapport à la tannerie HAAS située sur le ban de Mittelbergheim. Il explique également l'ensemble des nouvelles mesures prises par l'entreprise pour réduire l'impact sur l'environnement.

L'ensemble du Conseil se prononce en faveur au maintien de cette activité.

16.2) Rapport 2016 ENEDIS

Le Maire fait circuler le rapport annuel d'ENEDIS et le laisse à disposition pour consultation en mairie.

16.3) Intervention de M. Gorges de ENEDIS pour la présentation du compteur Linky

ENEDIS s'est engagée dans l'installation des nouveaux compteurs Linky à partir de 2019. Le Maire a demandé l'intervention de Monsieur GORGES, Directeur Régional chez ENEDIS, pour présenter le nouvel instrument de comptage. Un ensemble de documents retraçant son explication sont disponibles en mairie. Ils sont accessibles à tous sous format papier et/ou sous format informatique.

16.4) Problème de circulation et stationnement à Andlau

Plusieurs conseillers ont relaté des faits d'excès de vitesse et demandent s'il est possible de mettre en place un radar pédagogique. Le Maire propose de demander la location dudit panneau à la Communauté de Communes.

Les conseillers ont également fait remarquer le problème de stationnement situé au niveau du crédit mutuel, de la ruelle derrière la poste, de proxi et à l'abbatiale.

Le Maire répond que les problèmes sont récurrents sur toute la commune et apparaissent de manière répétée lors de l'absence de l'ASVP.

16.5) Problème d'eau au réservoir OUEST

Plusieurs conseillers font remarquer que l'eau a un goût de javel et ce depuis plusieurs jours en non-stop. Monsieur le Maire rappelle que la France est encore en état d'urgence jusqu'au mois de novembre 2017 et que nous devons appliquer les directives relatives à cette situation visant à réduire les risques de malveillance.

Personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h35.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Nouveaux horaires écoles

Les écoles maternelle et primaire sont revenues à 4 jours d'école par semaine. Les horaires sont 8h-11h30 et 13h30-16h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Nouveau site internet de la Commune

La Commune dispose d'un nouveau site internet <https://www.paysdebarr.fr> mis en place avec la Communauté de Commune du Pays de Barr depuis août 2017.

Chasse

- Les dates de battues du lot de M. JUAN (côté Reichsfeld) sont : dimanche 29.10.17 ; samedi 11.11.17 ; dimanche 12.11.17 ; samedi 09.12.17 ; dimanche 10.12.17 ; jeudi 28.12.17 ; dimanche 14.01.18 ; jeudi 01.02.18.
- Les dates de battues pour l'association de chasse du Crax (côté Mittelbergheim) sont les samedis : 11/11/17 ; 09/12/17 ; 27/01/18 ; 17/02/18.

DIVERS

Messages :

- Particulier cherche garage, box ou hangar fermé sur Andlau. Merci de téléphoner au 03.88.08.52.60 et de laisser un message.
- Particulier cherche à louer à Andlau un appartement 3 pièces, cuisine tout confort ou petite maison individuelle. Tél au 03.88.08.0019.
- Vide appartement (meubles fly) samedi 23 septembre 2017 de 14h à 18h au 11, rue des Bonnes Gens à Andlau. Renseignements au 03.88.08.08.56.

Offre d'emploi

L'abrapa recrute des

AUXILAIRES DE VIE SOCIALE et

ASSISTANTE DE VIE (CAP ATMFC OU BAC PRO ASSP)

**SUR LES SECTEURS DE MOLSHEIM, OBERNAI,
BARR ET ENVIRONS**

postes à pourvoir en septembre et octobre 2017
(cdd pouvant évoluer vers un cdi 25 à 35h/sem)

(Permis et voiture indispensable)

INTERESSE(E) ? ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE A :

Pole.recrutement@abrapa.asso.fr

Abrapa/ pré-recrutement - 22 Place des Halles - 67000 STRASBOURG

abrapa
ensemble participons la vie

DEPUIS
50 ANS
ANCIENNETÉ
ET EXPÉRIENCE
À LA RÉGION

**AIDE
A DOMICILE ?**

**Vous souhaitez travailler auprès de
personnes âgées ou en situation de
handicap ?**

- Un métier de contact, d'écoute, diversifié, évolutif, proche de chez vous.
- Une structure offrant un encadrement de proximité
- Des postes à pourvoir sur l'ensemble du département



Intéressé(e) ? Rejoignez-nous !

*temps complet possible
*majoration de salaire les week-end
et jours fériés
*indemnités kilométriques et du
temps de déplacement

ETUDIANT(E)S,
vous cherchez un job valorisant pendant vos congés ?
Vous êtes mobiles (vélo-voiture pour Strasbourg et la
CUS, et voiture hors CUS) et disponibles
Contactez-nous...

Envoyer CV et lettre de motivation à : Abrapa/Prérecrutement-
22 place des Halles - 67000 STRASBOURG ou par mail
pole.recrutement@abrapa.asso.fr

VIE ASSOCIATIVE

DOUANCES

Les mercredis JEUX CUISINE

Le premier mercredi du mois, à partir de 13h30.

Vous aimez cuisiner, faire de la pâtisserie, composer de chouettes desserts, préparer de belles assiettes ? Dresser une jolie table ?

Notre atelier vous accueille, chaque premier mercredi du mois.

13h30 - Entrée en matière : préparation du goûter

14h30 - Plat de résistance : jeux collectifs, jeux de plateaux, dessins et bricolages

16h - Dessert : passez à table et déguster votre goûter.

Deux formules au choix :

* formule JEUX CUISINE complet :

je prépare, je joue, je goûte : à partir de 13h 30, 10 € par personne.

* formule JEUX GOUTE :

Je m'amuse puis je goûte, à partir de 14h30, 5 € par personne.

Inscription obligatoire auprès d'Agathe, au 06 98 18 93 85.

Les achats pour cet atelier nécessitent de savoir combien de participants seront présents.

Prochains stages MARMITONS

- CITROUILLES, POTIRONS et HALLOWEEN : du lundi 23 octobre au mercredi 25 octobre.
Confitures, glaces, pâtisserie, tartes salées, et bien d'autres recettes à découvrir

Repas avec les parents : mercredi 25 à partir de 18h.

- NOËL : mercredi 27 décembre au vendredi 29 décembre

Confectionner une bûche et des breddelle. Préparer des assiettes somptueuses au délicieux goûts de Fête. Partager un excellent repas autour d'une table de fêtes, avec ses proches, sa familles, les autres stagiaires et faire de belles rencontres pour une soirée "esprit de Noël".

Soirée Noël pour tous : vendredi 29 à partir de 18h.

Horaires des stages :

de 10h à 17h. Le dernier soir, avec repas partagé, les stagiaires restent après 17h.

les formulaires d'inscription seront bientôt en ligne.

Le trousseau est fortement conseillé, même si tous les ustensiles ne seront pas forcément utilisés.
Les fiches sanitaires sont à joindre à chaque inscription lorsqu'aucun des deux parents ne participe en tant que binôme.

Inscriptions et renseignements : Agathe Kern-Zahn au 06 98 18 93 85.

SAISON 2017 / 2018



19H00



21H00



Organisé par le MCA



BADMINTON de 19h à 20h Au hall des sports

Tous les mercredis
à ANDLAU



SALLE ARTHUS et Hall des sports

Licences délivrées par l' *ufotlep*



Séance d'essai gratuite

Renseignements et tarifs : MCA 03 88 08 44 77 / 06 71 72 79 36



mcandlau@wanadoo.fr



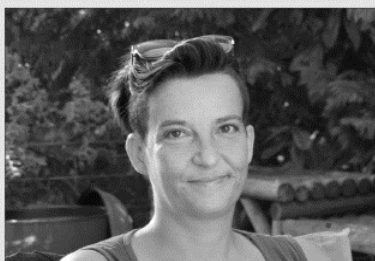
Les Filopat's

Association andlavienne créée en 1999 pour promouvoir les activités sportives, de loisirs et de bien-être en famille. Elle propose tout au long de l'année, des animations en famille pour promouvoir le lien social et le dynamisme de la commune :

- * marché de l'Avent
- * fenêtres de l'Avent
- * Créativité à Mittelbergheim
- * Gym Adultes Stretching à Eichhoffen mercredi de 20H15 à 21H45, à Barr jeudi de 20H15 à 21H45 et à Andlau vendredi de 8h15 à 9H30, par Jeanne- Marie de Monte
- * Gym douce pour retraités à Andlau vendredi de 9h40 à à 10H40 au Arthus par Jeanne-Marie de Monte 06 81 23 62 92
- * Sophrologie mercredi de 16H30 à 18H avec Alain CLEMENT : Infos chez Odette au 06 72 90 86 53



L'animatrice



Sabrina SCHMITT

Titulaire du BAFA
Certificat de Qualification
Professionnelle animateur de
loisirs sportifs - option activités
gymniques d'entretien et
d'expression

Sabrina viendra à Andlau animer
les cours d'activité physique pour
les enfants.

Nous prévoyons des séquences
pour les enfants de 4 à 6 ans et de
6 à 10 ans.



06 76 28 31 18

christophe.schmitt1@9online.fr

Gym enfants

4 à 6 ans et 6 à 10 ans

Inscriptions

mardi 12 Septembre à 16H30
par un
Café et goûter de bienvenue

Début des cours
mardi 19 et mercredi 20
Septembre



ARTHUS rue Deharbe
à
ANDLAU



Association régie par la loi de 1901
Inscrite au registre des associations XXV n° 26
au TGI de Sélestat en 1999

AUBERGE Lilsbach

Chambres d'Hôtes

Auberge Bio - Circuit Court
(fournisseurs locaux)

**PRODUITS FRAIS
SPÉCIALITÉ**

Tartes Flambées

Cuisine et Vins

 **Biologiques**

Parking Voitures & Motos

6 Km après la sortie d'Andlau
direction Hohwald Lieu dit Lilsbach

OUVERT 7/7 jours

Route du Hohwald - 67140 Andlau
Tél. 03 88 08 93 90
Auberge.Lilsbach@terravino.fr

AUBERGE Lilsbach

**VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE CUISINE
BIOLOGIQUE**

Issus des fermes voisines, ingrédients et matières premières sont accommodés dans des recettes simples et savoureuses:

**Tous nos produits transformés sont faits maison
à base de produits frais.**



TARTES FLAMBEES
TOURTES
CHOUROUTE
BOUCHEES A LA REINE
ESCALOPES DE VEAU
VIVIER A TRUITES
VIANDES DE BŒUF MATUREES

Route du Hohwald - 67140 Andlau
Tél. 03 88 08 93 90
Auberge.Lilsbach@terravino.fr